



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Renault

Question écrite n° 47770

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur une pratique commerciale assez etonnante menee par le constructeur automobile Renault. En effet, a cause d'une rupture de chaine, cette grande entreprise, fleuron de l'economie francaise, a decide d'augmenter de 2 000 francs le prix de la nouvelle megane Scenic proposee sur le marche. Il s'etonne d'un tel procede utilise a des fins peu commerciales. Il parait surprenant, pour une entreprise aussi moderne, de bloquer par ce biais le succes d'un modele qui « se vend trop bien ». Aussi lui demande-t-il, a l'heure ou la France doit vendre ses produits de qualite, a l'heure ou le gouvernement francais s'emploie a relancer la consommation et a retrouver le chemin de la croissance, s'il juge acceptable cette augmentation tarifaire peu justifiable.

Texte de la réponse

La politique de fixation des prix des vehicules par les constructeurs automobiles prend en compte plusieurs facteurs, notamment l'intensite de la demande et la situation des modeles par rapport aux produits concurrents. Le positionnement du prix d'un nouveau modele est, a cet egard, un exercice difficile qui entraine parfois des ajustements dans les premiers mois qui suivent son lancement. Tel est le cas pour la megane Scenic. La definition et la mise en oeuvre de la politique tarifaire d'un constructeur releve de sa responsabilite propre et il n'appartient pas au ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications de se prononcer sur le prix d'un modele. On ne peut, par ailleurs, que se rejouir du succes de ce nouveau modele qui temoigne de la capacite d'innovation de Renault.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47770

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 463

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1922